

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

SIMACUR

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS
DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mil vingt six, le 16 juin à 19h00, le Comité Syndical, sous la Présidence de M. Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (Essonne), en séance publique.

Étaient présents : Monsieur Jean-Philippe ALLARDI ; Monsieur Gilles BESSENAY ; Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Frank CHMITELIN ; Monsieur Emmanuel DECROP ; Madame Isabelle DRANCY ; Monsieur Bernard FOISY ; Monsieur Edouard KALONJI ; Monsieur Cédric NICOLAS ; Monsieur Pierre OLLIER ; Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU ; Monsieur Henri ROGER-ESTRADE ; Monsieur Régis ROY-CHEVALIER ; Madame Mariam SHARSHAR ; Madame Nadra SIMON ; Monsieur Cyrille TELMAN ; Monsieur François Guy TREBULLE ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Fabien HUBERT ; Monsieur Philippe LAURENT ; Madame Marie-Hélène MICHON ; Monsieur Wissam NEHME ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Madame Isabelle SPIERS ;

Par délibération du comité syndical du 26 mai 2026, les conditions de dépôts des listes pour l'élection de la commission permanente pour les délégations de service public ont été définies.

Aux termes de l'article L. 1411-5 Code Général des Collectivités Territoriales, la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, le président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Secrétaire de séance : Monsieur François Guy TREBULLE

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins : Madame Isabelle DRANCY, Monsieur Edouard KALONJI

Candidats pour être membres titulaires de la Commission Permanente pour les délégations de service public, pour la durée du mandat :

- Liste 1 : Monsieur Benoît BLOT, Monsieur Cédric NICOLAS, Monsieur François Guy TREBULLE, Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Monsieur Emmanuel DECROP.

Candidats pour être membres suppléants de la Commission Permanente pour les délégations de service public, pour la durée du mandat :

- Liste 1 : Monsieur Bernard FOISY, Madame Mariam SHARSHAR, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Madame Nadra SIMON

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis unique et permanente avec compétence générale pour les délégations de service public, pour la totalité des procédures que la collectivité mettra en œuvre, sous la présidence de Monsieur le Président ou de son représentant, pour la durée du mandat.

Le résultat du dépouillement donne le résultat suivant :

	Élection des Titulaires	Élection des Suppléants
Nombre de votants	17	17
Bulletin nul	0	0
Nombre de suffrages exprimés	17	17
Nombres de sièges à pourvoir	5	5

Le résultat du scrutin est le suivant pour les membres titulaires

Listes	Voix obtenues	Titulaires Nombre de sièges
Liste 1	17	5

Le résultat du scrutin est le suivant pour les membres suppléants

Listes	Voix obtenues	Suppléants Nombre de sièges
Liste 1	17	5

Les formalités de vote ayant été accomplies, sont élus à l'unanimité en tant que membres titulaires de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public :

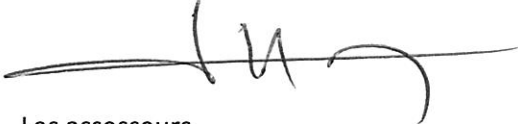
- Liste 1 : B. Blot, C. Nicolas, F.-G. Treballe, R. Roy-Devillers, E. Decrop.

Sont élus à l'unanimité en tant que membres suppléants de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public :

- Liste 1 : B. Foisy, M. Skarskar, C. Telman, E. Philippoteau, N. Simon

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 juin 2026, à 19 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

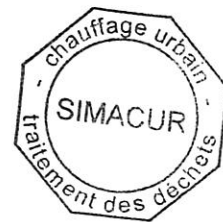
Le Président



Les assesseurs



Le secrétaire



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le



ID : 091-259100741-20260616-PVCDSP2026-DE